



ETAT DES LIEUX 2025

Evaluation des pressions et des impacts associés à
la continuité écologique

Travaux préparatoires à l'élaboration du SDAGE 2028-2033



10 novembre 2025

Table des matières

1 Contexte et rappel.....	4
2 Inventaire des obstacles - Méthodologie.....	4
2.1 Les différentes typologies d'obstacle.....	4
2.2 Diagnostic 2017 pour EDL2019.....	4
2.3 Diagnostic 2025 pour EDL2025.....	5
3 Diagnostic des obstacles vis-à-vis de la continuité biologique	8
3.1 Les groupes d'espèces.....	8
3.2 Les classes de franchissabilité des obstacles	9
3.3 Les aires de colonisation.....	10
3.4 Utilisation des relevés ICE de 2022	10
4 Qualification de la pression « Obstacles à la continuité écologique »	13
4.1 Définition du domaine de l'évaluation	13
4.2 Etat limité des connaissances sur la libre circulation des espèces.....	13
4.3 Méthodologie de qualification de la pression.....	14
5 Qualification de l'impact engendré par les « Obstacles à la continuité écologique »	18
5.1 Evolution entre les deux EDL et explications liées au redécoupage des masses d'eau	23
5.2 Détail des pressions et impact par masse d'eau	23

Table des figures

Figure 1 : Qualification de la pression en fonction de la plus forte classe d'obstacle évaluée pour les groupes d'espèces (GE)	14
Figure 2 : Règle d'exception, en fonction du linéaire impacté et du nombre de groupes d'espèces (GE) concernés	14
Figure 3 : Carte de la pression des obstacles à la continuité écologique	18
Figure 4 : Relation entre la pression continuité écologique et l'état biologique.....	19
Figure 5 : carte des impacts des obstacles à la continuité écologique	20
Figure 6 : Synthèse des pressions et des impacts des obstacles à la continuité biologique sur les masses d'eau cours d'eau.....	21

Table des tableaux

Tableau 1 Détail des obstacles par typologie et selon les masses d'eau (découpage 2019) (SSP = seuil sans prélèvement)	5
--	---

Tableau 2 : Evolution du nombre de pêcheries aux embouchures des 13 rivières pérennes entre 2019 et 2025	6
Tableau 3 : Détail des obstacles par typologie et selon les masses d'eau (découpage 2025) (SSP = seuil sans prélèvement)	8
Tableau 4 Equivalences entres les classes de franchissabilité et les groupes d'espèces du protocole ICE DOM et celles de l'étude continuité (DEAL, 2011).....	11
Tableau 5 Liste des ouvrages concernés par la campagne ICE 2022, présence de ceux-ci dans le diagnostic EDL2025 et capacités de franchissement issues de l'étude « continuité » (DEAL, 2011) mises à jour	12
Tableau 6 : Obstacles utilisés pour l'évaluation de la pression Continuité écologique	13
Tableau 7 : Qualification de la pression exercée par les obstacles à la continuité écologique sur chaque masse d'eau.....	15

Résumé

Les espèces de poissons et de crustacés présentent sur l'île de La Réunion sont toutes des espèces migratrices amphihalines. Cela signifie que pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique, elles doivent effectuer des migrations entre la mer et l'eau douce (rivières et plans d'eau). Cela rend ces espèces plus sensibles aux aménagements des cours d'eau qui constituent des obstacles à leur migration et limitent leurs aires de répartition et de reproduction.

Ce rapport présente un état des obstacles présents dans les cours d'eau de La Réunion et de leur possibilité de franchissement par les espèces locales.

L'évaluation des impacts qui en découlent sont variables selon la position de l'obstacle, des espèces présentes et du linéaire du cours d'eau concerné.

En 2025, 10 masses d'eau présentent une pression très forte vis-à-vis de la continuité écologique, 6 une pression forte et 3 une pression modérée. Seules 6 masses d'eau ne présentent pas de pression liée à la continuité écologique.

Les impacts que cette pression peut exercer sont évalués par l'état piscicole moyenné sur les 3 dernières campagnes. Lorsque l'état piscicole ainsi calculé est moins que bon et que la pression est très forte, forte ou modérée, l'impact est qualifié de « significatif ».

1 Contexte et rappel

Réalisée en 2011 à la demande de la DEAL, L'étude « Evaluation de la continuité écologique des 13 rivières pérennes de la Réunion » avait pour but de réaliser un diagnostic des obstacles présents sur le territoire de la Réunion, et de proposer un plan d'action pour reconquérir cette continuité. La phase 1 de cette étude (diagnostic) s'est effectuée selon les trois volets suivants : vis-à-vis de la continuité morphologique, hydraulique et biologique. Dans ce dernier volet, une analyse de l'état des milieux et de la franchissabilité des obstacles par les espèces est présentée.

Cette étude a servi de socle pour l'évaluation des pressions liées à la continuité écologique de l'EDL 2013, et la mise à jour de l'inventaire des obstacles en 2017 pour l'EDL2019 a servi de diagnostic à l'évaluation des pressions et de leurs impacts associés pour chaque masse d'eau.

Dans le cadre de cet exercice EDL2025, l'inventaire des ouvrages est à nouveau mis à jour et la même méthodologie employée lors de l'exercice précédent est utilisée. La période sur laquelle les obstacles sont évalués porte sur 2018-2023 ce qui peut expliquer que certaines situations postérieures ne sont pas prises en compte dans cet exercice. Elles seront cependant évoquées dans le bilan de ce rapport et prises en compte dans le RNAOE. En parallèle à cet exercice, une actualisation du franchissement de certains obstacles est réalisée à partir des résultats ICE (Informations sur la Continuité Ecologique) effectués lors de la campagne 2022.

Une évolution dans le découpage des masses d'eau cours d'eau peut induire une incompréhension sur l'évolution des pressions entre l'EDL 2019 et cet exercice : les points concernés sont détaillés dans un paragraphe.

2 Inventaire des obstacles - Méthodologie

2.1 Les différentes typologies d'obstacle

La typologie des différents obstacles retenus est la suivante :

- Type 1 : Ouvrages et aménagements :
 - Captages
 - Ouvrages hydroélectriques
 - Radiers
 - Seuils sans prélèvement
 - Dignes
- Type 2 : Chutes Naturelles
- Type 3 : Assecs (+ cordon littoral dans le cas particulier de la Ravine Saint Gilles)
- Type 4 : Pêcheries à bichiques

2.2 Diagnostic 2017 pour EDL2019

Lors de l'EDL2019, 242 ont été répertoriés sur l'ensemble du domaine public fluvial mais seuls 204 se trouvaient sur des masses d'eau cours d'eau.

La répartition par masse d'eau (selon le découpage de 2019) et typologie d'obstacle se répartissait ainsi :

Tableau 1 Détail des obstacles par typologie et selon les masses d'eau (découpage 2019) (SSP = seuil sans prélèvement)

Masse d'eau	Nom de la ME	Assec	Captage	Chute	Digue	Hydro-électricité	Pêcheurie	Radier	SSP	Total général
FRLR 001	Rivière Saint-Denis	1	1	1	2		2	1	1	9
FRLR 002	Rivière des Pluies	1	1		7		4			13
FRLR 003	Rivière Sainte-Suzanne	1	2	16	6		2	3	2	32
FRLR 004	Rivière Saint-Jean			2	2		2			6
FRLR 005	Cirque de Salazie		2		1					3
FRLR 006	Bras de Caverne									0
FRLR 007	Bras des Lianes et Riv. du Mât inter.		1	3						4
FRLR 008	Rivière du Mât aval				1		2		1	4
FRLR 009	Rivière des Roches			7	5		2	4		18
FRLR 010	Rivière des Marsouins		1	14	9	2	4			30
FRLR 011	Rivière de l'Est	1		5		1	1			8
FRLR 012	Rivière Langevin amont	1		8						9
FRLR 013	Rivière Langevin aval	3	1	9	2	1	2			18
FRLR 014	Rivière des Remparts amont	1		9						10
FRLR 015	Rivière des Remparts	2		2	1		1	1		7
FRLR 016	Grand Bassin			1						1
FRLR 017	Bras de la Plaine		2						1	3
FRLR 018	Cirque de Cilaos		2							2
FRLR 019	Bras de Cilaos	1						1		2
FRLR 020	Rivière Saint-Étienne						1	1		2
FRLR 021	Ravine Saint-Gilles	1	3	4						8
FRLR 022	Cirque de Mafate		1	3						4
FRLR 023	Bras Sainte-Suzanne (Mafate)	1	1							2
FRLR 024	Rivière des Galets aval	1			2		4		2	9
SOMME PAR TYPE D'OBSTACLES		15	18	84	38	4	27	11	7	204

2.3 Diagnostic 2025 pour EDL2025

Les pêcheries ont été mises à jour suite à la mise en place de la réglementation sur la pêche des bichiques : des régularisations vis-à-vis de leur occupation du domaine public fluvial ont été demandées aux associations ou aux fédérations afin de poursuivre leurs activités. En amont de la limite de salure des eaux, les régularisations ont été effectuées auprès de la fédération départementale de pêche (PDPPMA).

On passe de 27 à 32 pêcheries déclarées entre ces deux exercices. La différence est essentiellement due à des efforts de régularisation et de structuration des pêcheurs sous forme d'associations ou de fédérations.

Tableau 2 : Evolution du nombre de pêcheries aux embouchures des 13 rivières pérennes entre 2019 et 2025

Bassin Versant	Pêcherie EDL2019	Pêcherie EDL2025
Rivière des Marsouins	2	3
Rivière Langevin	0	2
Rivière Sainte-Suzanne	1	2
Rivière du Mât	4	3
Rivière des Roches	4	3
Rivière des Galets	4	3
Rivière des Remparts	1	2
Rivière des Pluies	2	3
Grande Rivière Saint-Jean	2	4
Rivière Saint-Étienne	2	3
Rivière Saint-Denis	2	2
Ravine Saint-Gilles	2	0
Rivière de l'Est	1	2
	27	32

En dehors des pêcheries, la mise à jour de cet inventaire a mis en évidence 5 obstacles résorbés et 3 obstacles rajoutés. Un ouvrage a présenté une modification de sa typologie (Captage du Verrou en seuil sans prélèvement) accompagné d'une modification de sa franchissabilité. D'autres ouvrages (4) ont également présenté une modification de leur franchissabilité.

Les évolutions des obstacles par masses d'eau sont les suivantes :

○ **FRLR 101-Rivière Saint-Denis :**

Assec aval du cours d'eau : supprimé

Cet assec avait été répertorié en 2011 et une fiche a été créée lors du diagnostic 2017. Cet assec concerne la partie aval du cours d'eau mais sa fréquence de retour est faible. Il n'est plus observé depuis la mise en place du débit réservé et des travaux d'amélioration du Captage de Bellepierre. Il a donc été supprimé du diagnostic 2025.

○ **FRLR 116-Rivière des Remparts :**

Assec aval du cours d'eau : supprimé

Assec répertorié lors du diagnostic en 2011. Cet assec naturel n'a pas été observé lors des dernières années de suivi il est donc supprimé du diagnostic actuel.

○ **FRLR 119-Bras de Cilaos :**

Assec du cours d'eau : supprimé

Assec répertorié en amont du radier du Ouaki lors du diagnostic en 2011. Cet assec n'a pas été observé lors des dernières années de suivi, il est donc supprimé du diagnostic actuel.

○ **FRLR 110-Bras des Lianes :**

Assec aval du captage du Bras des Lianes : ajout

Assec non répertorié lors des deux diagnostics précédents. Cet assec concerne la partie amont du Bras des Lianes, en amont de la cascade du Chien. Les apports du bassin versant compensent cet assec car il n'est pas observé au niveau de la confluence avec la Rivière du Mat où la continuité hydraulique est maintenue.

○ **FRLR 121-Ravine Saint-Gilles :**

Seuil du Verrou : amélioration des capacités de franchissement

Le seuil du Verrou est inexploité depuis de nombreuses années et un arasement partiel de celui-ci a eu lieu en 2020. Son arasement partiel a permis de conserver un habitat favorable au massif de potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*) indigène et en voie de disparition au niveau de l'île) situé en amont du seuil et de poursuivre le suivi hydraulique du site avec les techniques utilisées par l'Office de l'eau. Cette évolution de typologie, de captage à seuil sans prélèvement, s'est accompagnée d'une amélioration de la franchissabilité de cet ouvrage pour certaines espèces.

○ **FRLR 117- Bras de la Plaine :**

Assec du Bras de la Plaine en amont rejet Dassy : ajout

Assec non répertorié lors des deux diagnostics précédents. Cet assec concerne la partie du Bras de la Plaine située entre le rejet Dassy et la Passerelle de l'Entre Deux. Cet obstacle n'impacte pas la continuité hydraulique du Bras lors des rejets de centrale hydroélectrique de Dassy.

Prise du Bras de la Plaine : amélioration des capacités de franchissement

Les travaux de rénovation de la prise du Bras de la Plaine ont permis la mise en place d'une rampe à macro-plots franchissable pour les espèces aux capacités de ventousage et pour les petits spécimens d'anguilles.

Contre barrage du Bras de la Plaine : amélioration des capacités de franchissement

Les travaux de rénovation du contre barrage du Bras de la Plaine ont permis la mise en place d'une rampe à macro-plots franchissable pour les espèces aux capacités de ventousage et pour les petits spécimens d'anguilles.

○ **FRLR 119-Bras de Cilaos :**

Radiers Ilet Furcy : ajout

L'évolution de la route de Cilaos a entraîné la création d'un radier en aval de l'Ilet Furcy et sur la partie amont un pont Bailey permet la traversée du cours d'eau. Le radier aval est ajouté comme étant un obstacle à la continuité.

○ **FRLR 120-Rivière Saint-Etienne :**

Piste des carriers : supprimé

Cette piste située très en aval de la Rivière Saint-Etienne a été totalement supprimée fin 2021.

○ **FRLR 118-Cirque de Cilaos :**

Assec du cours d'eau amont confluence : supprimé

Assec répertorié lors du diagnostic en 2011. Cet assec n'a pas été observé lors des dernières années de suivi il est donc supprimé du diagnostic actuel.

○ **FRLR 114-Rivière de l'Est :**

Assec du cours d'eau aval : amélioration des capacités de franchissement

Assec répertorié lors du diagnostic en 2011. Cet assec persiste lors des mois les plus secs de l'année mais un lâcher d'eau supplémentaire de 600l/s est effectué durant les 3 mois d'étiage

○ **FRLR 124-Rivière des Galets aval :**

Seuils sans prélèvements situés dans le canyon en aval du pont RN : amélioration des capacités de franchissement

Les deux seuils répertoriés lors de l'étude en 2011 existent toujours mais le cours d'eau depuis 2014 coule uniquement en rive droite sur cette portion du cours d'eau. Compte tenu de cette évolution du lit mineur, ils ne sont plus impactant pour la montaison des espèces de poissons et macrocrustacés.

Tableau 3 : Détail des obstacles par typologie et selon les masses d'eau (découpage 2025) (SSP = seuil sans prélèvement)

Masse d'eau Cours d'Eau EDL2025	Assec	Captage	Chute	Digue	Hydro- électricité	Pêcheurie	Radier	SSP	Total général
FRLR 101		1	1	2		2	1	1	8
FRLR 102	1	1		7		3			12
FRLR 103	1	2	16	6		2	3	2	32
FRLR 104			2	2		4			8
FRLR 105		1							1
FRLR 106		1		1					2
FRLR 107								1	1
FRLR 108				1		3			4
FRLR 110	1	1	3						5
FRLR 111				3			3		6
FRLR 112			7	2		3	1		13
FRLR 113		1	14	9	2	3			29
FRLR 114	1		5		1	2			9
FRLR 115	4	1	17	2	1	2			27
FRLR 116	2		11	1		2	1		17
FRLR 117	1	2	1					1	5
FRLR 118		2							2
FRLR 119							2		2
FRLR 120						3			4
FRLR 121	1	2	4					1	8
FRLR 122		1	3						4
FRLR 123	1	1							1
FRLR 124	1			2		3		2	8
SOMME PAR TYPE D'OBSTACLES	14	17	84	38	4	32	11	8	207

3 Diagnostic des obstacles vis-à-vis de la continuité biologique

3.1 Les groupes d'espèces

Sur l'ensemble des espèces de poissons et macrocrustacés présents dans les cours d'eau de l'île, 11 espèces de poissons et 7 de macrocrustacés ont été retenues comme les plus représentatives des peuplements des rivières. Ces 18 taxons ont été répartis dans 7 groupes d'espèces (GE) selon leurs capacités de franchissement à la montaison, et 4 GE à la dévalaison des obstacles :

➤ A la montaison

- **Groupe 1 : Les Eléotridés** et certains gobiidés (*E. fusca* ; *E. mauritiana*, *S. polyzona* ; *A. commersoni*). Ce sont des petites espèces piscicoles à faibles capacités de nage et de saut.

- **Groupe 2 : Le Chitte** (*A. telfairii*) possède de très bonnes capacités de nage et de saut
- **Groupe 3 : Le Kuhlia** (*K. rupestri*) possède de bonnes capacités de nage et de saut sans pour autant atteindre les capacités du Chitte (groupe 2).
- **Groupe 4 : Les cabots bouche-ronde** (*S. lagocephalus* ; *C. acutipinnis*) : possèdent des capacités de ventousage remarquables.
- **Groupe 5 : Les anguilles** : (*A. bicolor b.* ; *A. marmorata* ; *A. mossambica*). : possèdent des capacités de reptation.
- **Groupe 6 : Les Chevaquines** (*A serrata* ; *C.typus* ; *C. serratirostris*). : possèdent d'excellentes capacités de progression par marche.
- **Groupe 7 : Les autres macro-crustacés** (*M.australe* ; *M. lepidactylus* ; *M.lar*, *V. litterata*) : possèdent des capacités de marche plus limitées que les Atydés.

➤ A la dévalaison

- **Groupe 1 : Espèces dévalant au stade larvaire**, en se laissant emporter par le courant (gobbidés, éleotridés et atydés).
- **Groupe 2 :** Ce sont les géniteurs d'anguilles qui dévalent pour se reproduire en mer. Elles ont une taille importante de 50 cm à plus de 100 cm environ (**anguilles argentées**).
- **Groupe 3 :** La dévalaison concerne des individus adultes de taille plutôt élevée, entre 20 et 40 cm. (*A. telfairii* et *K. rupestri*).
- **Groupe 4 :** Macrocrustacés qui dévalent au stade adulte. (**Adultes de *M.australe*** ; *M.lepidactylus* ; *M.lar* et de (*V. litterata*)).

3.2 Les classes de franchissabilité des obstacles

Ont également été définies des classes de franchissabilité des ouvrages, en prenant en compte les capacités de nage de chaque GE et des variabilités des conditions hydrauliques et hydrologiques en période de migration. 5 classes ont ainsi été définies :

➤ **Classe 0 : Absence de barrière (valeur : 0)**

Il n'y a pas d'obstacle recensé, ou bien la barrière identifiée n'est pas un obstacle pour la migration des espèces cibles/stades, ou aux groupes d'espèces. Elle n'entraîne aucun retard à la migration et aucune fatigue.

➤ **Classe 1 : Barrière franchissable (valeur : 1)**

La barrière ne représente pas un obstacle vraiment notable aux espèces-cibles/stades, ou aux groupes d'espèces, et la plus grande partie de la population devrait passer pendant la plus grande partie de la période de migration. Cela ne signifie pas que la barrière n'occasionne aucun retard à la migration ou qu'absolument tous les individus franchissent l'ouvrage.

➤ **Classe 2 : Barrière partielle à impact modéré (valeur : 2)**

La barrière constitue un obstacle significatif aux espèces-cibles/stades, ou aux groupes d'espèces, mais la majeure partie de la population parvient à passer ; ou bien la barrière demeure franchissable une partie significative du temps.

➤ **Classe 3 : Barrière partielle à fort impact (valeur : 3)**

La barrière représente un obstacle important aux espèces-cibles/stades, ou aux groupes d'espèces, mais une faible partie de la population parvient à passer ; ou bien la barrière est infranchissable une grande partie du temps. Les buses représentent un bon exemple de barrières partielles à plus ou moins fort impact si elles bloquent les individus durant les périodes d'étiage ou lors des crues.

➤ **Classe 4 : Barrière totale ou quasi totale (valeur : 4) :**

Les espèces-cibles/stades, ou groupes d'espèces ne peuvent franchir l'obstacle ou alors seuls quelques individus arrivent à franchir le site mais de manière anecdotique (ex : chute infranchissable sans dispositif de franchissement).

3.3 Les aires de colonisation

Une analyse des aires de colonisation potentielle de chaque espèce ou GE a permis de parachever cette analyse. Elle repose sur la mesure de la qualité (types de faciès et de substrat) et de la quantité (surface mouillée) des habitats disponibles à l'étiage. Elle tient compte de l'altitude limite de colonisation selon les espèces (issue des observations du Suivi Poisson et d'observations ponctuelles) et de la franchissabilité des obstacles naturels, selon les espèces.

Elle se base d'une part sur la campagne de reconnaissance terrestre qui a eu lieu en octobre-novembre 2011 et par « l'Etude de définition des espèces diadromes à prendre en compte dans le cadre du classement des cours d'eau au titre du L.214-17 du Code de l'Environnement », qui reprend, pour chaque ouvrage de chaque rivière, la liste des poissons et macrocrustacés potentiellement présents.

3.4 Utilisation des relevés ICE de 2022

En 2022, une mission du CEREMA¹ a permis de déployer le protocole ICE (Informations sur la Continuité Ecologique) sur 27 ouvrages de la Réunion. Sur ces 27 obstacles, seuls 22 ont permis la réalisation complète et robuste du protocole ICE. En effet, certains sites n'ont pas permis la réalisation de mesures pour cause d'inaccessibilité (Captage du Pavillon sur Grand Bras de Cilaos, Radier Marencourt, ...) ou de modification de lit mineur (seuils aval RN de la Rivière des Galets).

L'adaptation de ce protocole au contexte physique et biologique des départements insulaires ultramarins se base sur une classification de groupes en fonction de leurs capacités de franchissement. Cette classification conserve la même logique que l'étude « Continuité » de la DEAL (2011) et un repositionnement des classes de franchissabilité obtenues et des groupes d'espèces est également possible selon les règles suivantes :

¹ CEREMA : Etablissement public qui accompagne l'état et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Tableau 4 Equivalences entre les classes de franchissabilité et les groupes d'espèces du protocole ICE DOM et celles de l'étude continuité (DEAL, 2011)

		Groupes d'espèces ICE	Groupes d'espèces étude continuité		
Eleotris sp., Awaous sp., Stenogobius polyzona	Adultes et sub-adultes	G1a	1		
	Juvenils et post-larves	G1b			
Kuhlia sp. et Agnostomus telfairii	Adultes et sub-adultes de mulet	G2a	2		
	Juvenils de mulet	G2b			
	Adultes et sub-adultes de Kuhlia	G2c	3		
	Juvenils de Kuhlia	G2d			
Anguilles sp.	LT>500mm	G3a	5		
	100<LT<500mm	G3b			
	LT<100mm	G3c			
Sicyopterus lagocephalus et Cotilopus acutipinis	Adultes et sub-adultes	G4a	4		
	Juvenils et post-larves	G4b			
Crustacés	Crabe et macrobrachium adulte	G5a	7		
	Atyoides sp. et juvenils	G5b	6		

Classe de franchissabilité ICE	Classe de franchissabilité étude continuité
Absence	0
1	1
0,66	2
0,33	3
0	4

Les classes de franchissabilité ICE de cette campagne de 2022, ont servi à mettre à jour les capacités de franchissement des espèces pour les obstacles concernés. Ces évolutions peuvent s'expliquer par des améliorations structurelles (rampe de reptation sur les barrages du Bras de la Plaine, arasement partiel du captage du Verrou, ...) ou par des modifications du lit qui favorisent ou défavorisent le franchissement (radiers, ...).

Dans le cas particulier du radier de Marencourt, le protocole ICE n'a pas pu être mis en œuvre en 2022 pour cause de radier légèrement submergé. Il est à noter que sur ce site, contrairement au diagnostic de 2011, l'ensemble des buses sont en eaux du fait d'une hausse de la ligne d'eau. L'évaluation de ce radier ne fait pas de lui un obstacle à la continuité dans les conditions actuelles.

Tableau 5 Liste des ouvrages concernés par la campagne ICE 2022, présence de ceux-ci dans le diagnostic EDL2025 et capacités de franchissement issues de l'étude « continuité » (DEAL, 2011) mises à jour

N° MECE	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Note ICE produite	Ouvrage évalué dans ce diagnostic 2025	Capacité de franchissement MAJ sur campagne 2022
FRLR 103	Rivière Sainte Suzanne	Radier Bagatelle	oui	oui	oui
FRLR 103	Rivière Sainte Suzanne	Radier Bras Laurent	oui	oui	oui
FRLR 103	Rivière Sainte Suzanne	Radier du Bocage/Seuil embouchure des méandres	oui	oui	non
FRLR 103	Rivière Sainte Suzanne	Radier Marencourt	non	oui	oui
FRLR 103	Rivière Sainte Suzanne	Digue du seuil répartiteur des eaux vives	oui	oui	non
FRLR 117	Bras de la Plaine	Prise du Bras de la Plaine	oui	oui	oui
FRLR 117	Bras de la Plaine	Contre Barrage de la Prise du Bras de la Plaine	oui	oui	oui
FRLR 118	Grand Bras de Cilaos	Prise du Pavillon - Grand Bras de Cilaos	non	oui	non
FRLR 118	Petit Bras de Cilaos	Prise du Pavillon - Petit Bras de Cilaos	oui	oui	oui
FRLR 119	Bras de Cilaos	Amont Ilet Furcy	non	non	non
FRLR 119	Bras de Cilaos	Aval Ilet Furcy	oui	oui	oui
FRLR 119	Bras de Cilaos	Radier du Ouaki	oui	oui	oui
FRLR 101	Rivière Saint-Denis	Prise d'eau Bellepierre	oui	oui	oui
FRLR 101	Rivière Saint-Denis	Radier Bellepierre	oui	oui	oui
FRLR 101	Rivière Saint-Denis	Seuil de Bourbon	oui	oui	oui
FRLR 108	Rivière du Mat aval	RD1 Canal la terre	oui	non	non
FRLR 108	Rivière du Mat aval	RD2 Canal toutou	oui	non	non
FRLR 108	Rivière du Mat aval	RG1 Canal St André 1	oui	non	non
FRLR 108	Rivière du Mat aval	RG2 Canal St André	oui	non	non
FRLR 111	Bras Panon	Radier Chemin Barbier	oui	oui	oui
FRLR 111	Bras Panon	Radier Bras sec	oui	non	non
FRLR 111	Bras Panon	Radier Paniandy	oui	oui	oui
FRLR 112	Rivière des Roches	Radier Beauvallon	oui	oui	oui
FRLR 116	Rivière des Remparts	Radier Butor	oui	oui	oui
FRLR 124	Rivière des Galets aval	Seuils aval RN1 - Canyon (amont et aval)	non	oui	oui
FRLR 121	Ravine Saint-Gilles	Captage du Verrou	oui	oui	oui
FRLR 121	Ravine Saint-Gilles	Cordon dunaire	non	oui	non

4 Qualification de la pression « Obstacles à la continuité écologique »

4.1 Définition du domaine de l'évaluation

Le but de cet exercice étant d'évaluer les pressions et les impacts potentiels des obstacles à la continuité écologique sur les 24 masses d'eau du bassin Réunion, sur les 245 obstacles (annexe 1) répertoriés on a écarté de l'exercice :

- L'ensemble des obstacles ne se situant pas directement sur une masse d'eau (38)
- Les obstacles dont l'origine est naturelle. Cela concerne donc toutes les chutes d'eau (97), ainsi que les assecs naturels (6), c'est-à-dire dont l'origine n'est pas liée à un prélèvement d'eau
- Les pêcheries de bichique aux embouchures (32). En effet, l'évaluation de leur impact sur l'état des masses d'eau fait l'objet d'une approche particulière dans le rapport « Impact de la pêche, du braconnage et des activités de loisirs sur les masses d'eau côtières et continentales – 10/07/2025 ».

La liste des 86 obstacles servant à l'évaluation des pressions et des impacts des obstacles à la continuité écologique est fournie en Annexe 2.

Tableau 6 : Obstacles utilisés pour l'évaluation de la pression Continuité écologique

	Nombre d'obstacles participant à l'évaluation des pressions - EDL 2025
Captages	17
Hydroélectricité	4
Radiers	11
Seuils sans prélèvement	8
Endiguement	38
Assecs/cordon littoral	8
Chute naturelle	0
Pêcheries de bichiques	0
TOTAL	86

4.2 Etat limité des connaissances sur la libre circulation des espèces

La libre circulation se définit comme la possibilité laissée aux individus de se déplacer librement sur un cours d'eau, aussi bien longitudinalement (en amont et en aval) que latéralement. Pour qualifier la pression exercée par un obstacle, l'analyse doit donc bien porter sur les capacités de montaison, et de dévalaison. Toutefois, si les connaissances sur les capacités de franchissement des groupes d'espèces ont bien été étudiées pour la montaison, les conséquences de certains obstacles sur la dévalaison restent encore peu connues.

Il a donc été choisi de réaliser l'évaluation des pressions uniquement sur la montaison car en l'état actuel des connaissances, l'analyse de la dévalaison reste approximative.

4.3 Méthodologie de qualification de la pression

Afin de quantifier la pression exercée par chacun des 86 obstacles sur la libre circulation par masse d'eau, on définit pour chaque classe d'obstacle (de 0 à 4) le nombre de groupes d'espèces impactés et l'évaluation de l'obstacle se fait sur la classe de franchissabilité la plus impactante.

La pression a dans un premier temps été qualifiée au niveau de chaque obstacle, en tenant compte de la classe d'obstacle la plus déclassante. La pression associée a été qualifiée selon la grille suivante :

Figure 1 : Qualification de la pression en fonction de la plus forte classe d'obstacle évaluée pour les groupes d'espèces (GE)

Pression nulle	Au moins un GE impacté par un obstacle de classe 0
Pression faible	Au moins un GE impacté par un obstacle de classe 1
Pression modérée	Au moins un GE impacté par un obstacle de classe 2
Pression forte	Au moins un GE impacté par un obstacle de classe 3
Pression très forte	Au moins un GE impacté par un obstacle de classe 4

La qualification de la pression au niveau de la masse d'eau se fait également en tenant compte de l'obstacle présentant la pression la plus importante : celle-ci est alors répercutée à la totalité de la masse d'eau.

Afin de préciser cette qualification, le ratio du linéaire impacté par chaque obstacle sur la masse d'eau a également été pris en compte. Dans le cas des cours d'eau séparés en plusieurs masses d'eau ou plusieurs bras, il permet de localiser l'ouvrage et donc de nuancer la pression qu'il exerce sur la masse d'eau concernée. Pour cela une règle d'exception a été mise en place :

Figure 2 : Règle d'exception, en fonction du linéaire impacté et du nombre de groupes d'espèces (GE) concernés

Ratio linéaire de la ME impacté	Nbr GE impacté par obstacle de type N		
	7/6/5	4/3	2/1
100 et 40%	N	N	N
40 et 20%	N	N	N-1
20 et 0%	N	N-1	N-1

Cette règle d'exception a été utilisée pour requalifier la pression sur 3 masses d'eau :

- FRLR 103 – Rivière Sainte-Suzanne : la pression initiale « Très forte » du Radier du Bras Laurent est ajustée en pression « Forte ». En effet, le linéaire impacté ne concerne que 21% de la masse d'eau et seul un groupe d'espèce est impacté,
- FRLR 113 – Rivière des Marsouins : la pression initiale « Très forte » des centrales électriques de Takamaka I est ajustée en pression « Forte ». En effet, le linéaire impacté ne concerne que 18 et 26% de la masse d'eau et seul 1 groupe d'espèce est impacté,
- FRLR 118 – Cirque de Cilaos : la pression initiale « Forte » du captage Pavillon sur le Petit Bras de Cilaos est ajustée en pression « Moyenne ». En effet, le linéaire impacté ne concerne que 20% de la masse d'eau et 1 groupe d'espèce est impacté.

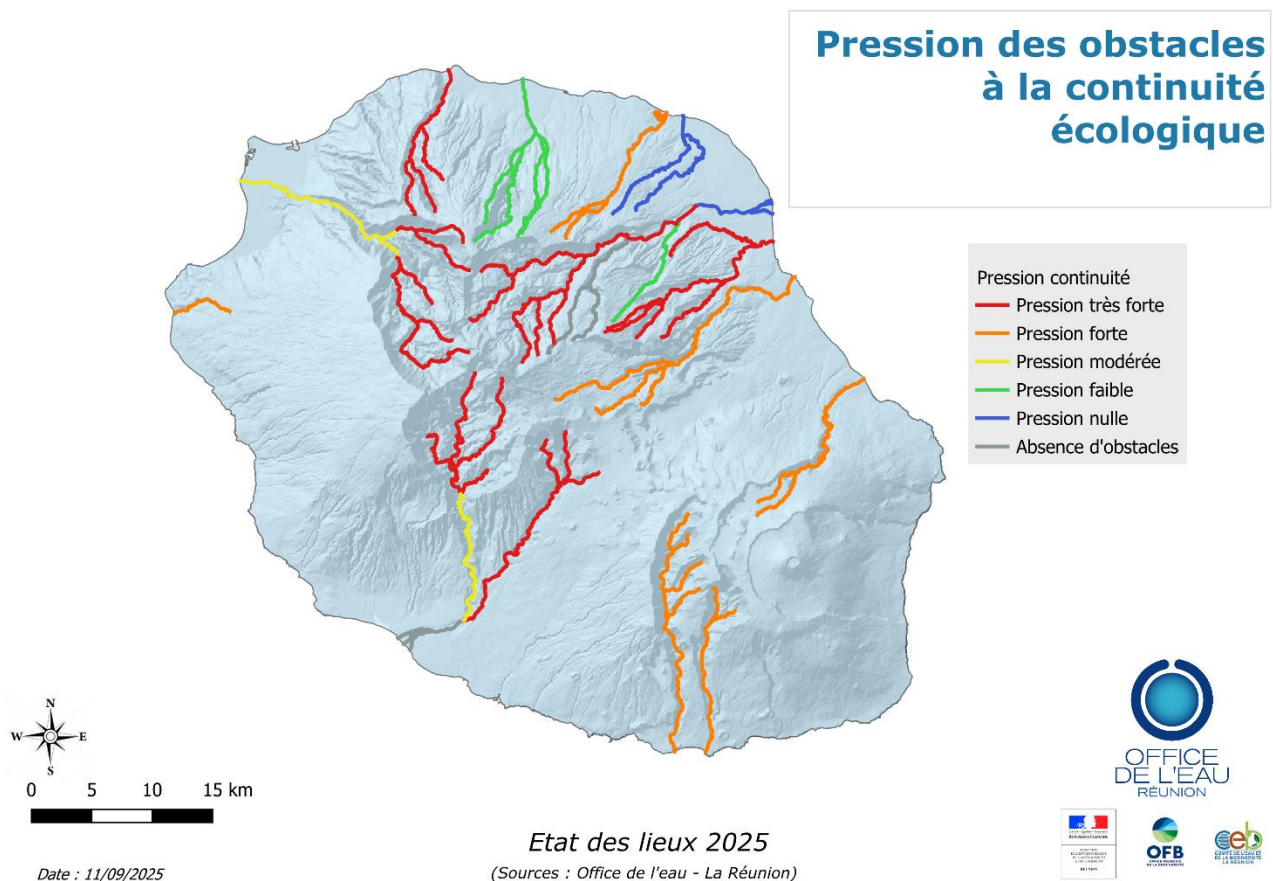
Tableau 7 : Qualification de la pression exercée par les obstacles à la continuité écologique sur chaque masse d'eau

Numéro et nom de la masse d'eau	Obstacles à la continuité écologique	Nbr groupes espèces impactés par obstacle de classe					% du linéaire impacté par l'obstacle en fonction du linéaire total de la ME	Qualification de la pression pour les ME
		0	1	2	3	4		
FRLR 101 - Rivière Saint Denis	Digue Bas de la Rivière - RD	7	0	0	0	0	98%	Très forte
	Digue Bas de la Rivière - RG	7	0	0	0	0	98%	
	Seuil Bourbon	0	0	3	2	2	96%	
	Radier de Bellepierre	0	7	0	0	0	91%	
	Captage Bellepierre	0	4	3	0	0	84%	
FRLR 102 - Rivière des Pluies	Rivière des Pluies - 5 épis - RD	7	0	0	0	0	98%	Faible
	Rivière des Pluies - 3 épis - RG	7	0	0	0	0	98%	
	Commune Prima - Digue et épi	7	0	0	0	0	96%	
	Epis du Moka	7	0	0	0	0	90%	
	Endiguement du Moka	7	0	0	0	0	91%	
	Ilet Quinquina - Digues du secteur aval	7	0	0	0	0	47%	
	Captage Canal Lamare	0	7	0	0	0	47%	
	Ilet Quinquina - Digues du secteur amont	7	0	0	0	0	45%	
FRLR 103 - Rivière Sainte-Suzanne	Seuil embouchure des méandres	0	7	0	0	0	99%	Forte
	Rivière Sainte-Suzanne - Canal de dérivation - RD	7	0	0	0	0	97%	
	Rivière Sainte-Suzanne - Canal de dérivation - RG	7	0	0	0	0	97%	
	Rivière Sainte-Suzanne - Canal du Bocage - RD	7	0	0	0	0	98%	
	Rivière Sainte-Suzanne - Canal du Bocage - RG	7	0	0	0	0	98%	
	Rivière Sainte-Suzanne - Digue	7	0	0	0	0	87%	
	Radier Marancourt	0	7	0	0	0	87%	
	Digue du Seuil répartiteur du Bocage	7	0	0	0	0	88%	
	Assec amont Cascade Niagara	3	0	4	0	0	82%	
	Radier bagatelle	3	4	0	0	0	74%	
	Captage Bassin Bœuf	6	1	0	0	0	63%	
	Seuil Bassin bœuf	6	1	0	0	0	63%	
	Captage Bassin Pilon	6	1	0	0	0	54%	
	Radier Bras Laurent	4	1	1	0	1	21%	

FRLR 104 - Grande Rivière Saint-Jean	Grande Rivière Saint-Jean - Cordon de protection	7	0	0	0	0	42%	Nulle
	Chemin d'eau - Cordon de protection - RG	7	0	0	0	0	42%	
FRLR 105 - Rivière Fleurs Jaunes	Captage Prise ILO Fleur Jaune	2	0	2	0	3	100%	Très forte
FRLR 106 - Rivière du Mât amont	Captage Prise ILO Rivière du Mat	2	0	2	0	3	100%	Très forte
	Mare à poule d'eau - Digue	7	0	0	0	0	13%	
FRLR 107 - Rivière du Mât couloir	Barrage Bengalis	0	0	2	2	3	100%	Très forte
FRLR 109 - Bras de Caverne								N.C.
FRLR 110 - Bras des Lianes	Captage Bras des Lianes	6	1	0	0	0	57%	Faible
	Assec aval prise Bras des Lianes	4	3	0	0	0	57%	
FRLR 108 - Rivière du Mât aval	Chemin Janson - Digue	7	0	0	0	0	81%	Nulle
FRLR 112 - Rivière des Roches	Rivière des Roches - Digue - RG	7	0	0	0	0	97%	Très forte
	Rivière des Roches - Digue - RD	7	0	0	0	0	98%	
	Radier de Beauvallon	0	4	1	1	1	98%	
FRLR 111 - Bras Panon	Bras-Panon - Cordon de protection - Secteur des Baies	7	0	0	0	0	99%	Très forte
	Bras-Panon - Cordon de protection aval zone artisanal	7	0	0	0	0	82%	
	Bras-Panon - Enrochement lié	7	0	0	0	0	82%	
	Radier Chemin Barbier	0	5	2	0	0	64%	
	Radier Bras Panon à Paniandy	0	3	1	1	2	48%	
	Radier Ch. Carreau Morin	0	3	4	0	0	37%	
FRLR 113 - Rivière des Marsouins	Rivière des Marsouins - Endiguement exutoire - RG	7	0	0	0	0	99%	Forte
	Rivière des Marsouins - Cordon de protection aval - RD	7	0	0	0	0	99%	
	Rivière des Marsouins - Endiguement aval rue George - RG	7	0	0	0	0	99%	
	Rivière des Marsouins - Endiguement - RG	7	0	0	0	0	99%	
	Rivière des Marsouins - Endiguement - RG du complexe médical	7	0	0	0	0	99%	
	Rivière des Marsouins - Endiguement - RD	7	0	0	0	0	99%	
	Rivière des Marsouins - Mur du canal de décharge - Rue Bouvet	7	0	0	0	0	99%	
	Captage de Beaufonds	0	7	0	0	0	94%	
	Saint-Benoit - Digue Ilet Coco - RD	7	0	0	0	0	91%	
	Saint-Benoit - Digue Ilet Coco - RG	7	0	0	0	0	91%	
	Centrale hydroélectrique Takamaka II	6	0	0	0	1	18%	
	Centrale hydroélectrique Takamaka I	6	0	0	0	1	26%	
FRLR 114 - Rivière de l'Est	Assec sur la partie aval de la rivière	0	0	0	7	0	100%	Forte
	Centrale hydroélectrique Les Orgues	7	0	0	0	0	44%	

FRLR 115 - Rivière Langevin	Assec La Passerelle partie aval	3	0	0	4	0	82%	Forte
	Assec La Passerelle partie amont	5	0	0	2	0	78%	
	Captage Canal Kerveguen	3	4	0	0	0	93%	
	Rivière Langevin - Endiguement - RG	7	0	0	0	0	98%	
	Rivière Langevin - Endiguement - RD	7	0	0	0	0	97%	
	Centrale hydroélectrique Rivière Langevin	5	0	0	2	0	70%	
FRLR 116 - Rivière des Remparts	Saint-Joseph Centre ville - Enrochement liés - RG	7	0	0	0	0	98%	Forte
	Radier Saint Joseph	0	4	2	1	0	99%	
FRLR 117 - Bras de la Plaine	Assec amont restitution Dassé	0	0	1	6	0	96%	Très forte
	Puits du Bras de la Plaine	0	7	0	0	0	65%	
	Contre barrage - Bras de la Plaine	2	2	1	1	1	62%	
	Captage Prise du Bras de la Plaine	2	2	1	1	1	61%	
FRLR 118 - Cirque de Cilaos	Captage Grand Bras de Cilaos	1	0	0	2	4	80%	Très forte
	Captage Petit Bras de Cilaos	3	2	1	1	0	20%	
FRLR 119 - Bras de Cilaos	Radier du Ouaki	0	7	0	0	0	93%	Modérée
	Radier Ilet Furcy aval	0	4	3	0	0	70%	
FRLR 120 - Rivière Saint-Etienne								N.C.
FRLR 121 - Ravine Saint-Gilles	Embouchure de la Ravine Saint Gilles	0	0	0	7	0	100%	Forte
	Captage du Verrou	0	3	3	1	0	67%	
	Captage Canal Jacques	3	4	0	0	0	49%	
	Captage Canal Prune	5	0	0	2	0	46%	
FRLR 122 - Rivière des Galets amont	Captage Prise ILO Rivière des Galets	0	0	0	2	5	100%	Très forte
FRLR 123 - Bras Sainte-Suzanne (Mafate)	Captage Prise ILO Bras Sainte Suzanne	3	0	0	2	2	100%	Très forte
FRLR 124 - Rivière des Galets aval	Rivière des Galets - Endiguement coté Saint-Paul	7	0	0	0	0	91%	Modérée
	Rivière des Galets - Endiguement coté Le Port	7	0	0	0	0	91%	
	Assec sur la partie aval de la rivière	0	6	1	0	0	100%	
	Seuil Canyon aval RN	7	0	0	0	0	85%	
	Seuil Canyon amont RN	7	0	0	0	0	84%	

Figure 3 : Carte de la pression des obstacles à la continuité écologique



5 Qualification de l'impact engendré par les « Obstacles à la continuité écologique »

Lors de l'évaluation de la pression, le linéaire de la masse d'eau impacté par chaque ouvrage a été pris en compte dans l'analyse. Il a permis de conforter, ou d'atténuer la pression de chaque ouvrage sur l'ensemble de la masse d'eau considérée. Dans le cas de la qualification de l'impact, il est important d'ajouter la notion de « pression cumulée » qui correspond à une pression « globale » sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau. Cette distinction est d'autant plus importante sur les rivières découpées en plusieurs masses d'eau, afin de faire ressortir les pressions des ouvrages aval sur les masses d'eau amont.

L'impact (significatif, non significatif ou potentiel) est déterminé en croisant la pression estimée à l'analyse de l'état biologique des masses d'eau, au regard des peuplements de poissons et macrocrustacés. L'état biologique Poissons de chaque station est calculé en faisant la moyenne des 3 années de suivi 2021-2023.

- Une pression a un impact **significatif** sur la masse d'eau si elle contribue directement à un état biologique Poissons moins que bon.
- Une pression a un impact **non significatif** sur la masse d'eau si elle ne contribue pas directement à un état biologique Poissons moins que bon.
- Une pression a un impact **potentiel** sur la masse d'eau si la pression, forte ou modérée, peut avoir une influence sur l'état moins que bon du peuplement piscicole.

Il est déduit de cette évaluation, un impact significatif pour 13 masses d'eau, potentiel pour 1 masse d'eau et non significatif pour 10 masses d'eau.

La masse d'eau FRLR 124 - Rivière des Galets aval présente un impact potentiel : la seule pression qui s'exerce sur cette masse d'eau pour l'EDL 2025 est l'assec semi-naturel que l'on retrouve à son embouchure. Bien que modérée, cette pression peut avoir un impact potentiel sur l'état poissons des masses d'eau amont.

Parmi les masses d'eau indiquant en première analyse un impact non significatif, se retrouvent la FRLR 111 - Bras Panon et la FRLR 122 - Rivière des Galets amont :

- ✓ Pour la FRLR 111 - Bras Panon, la pression est évaluée en très forte par le radier de Paniandy mais l'impact est indiqué comme non significatif compte tenu du bon état de l'élément biologique poisson. Cependant, la masse d'eau aval, FRLR 112 - Rivière des Roches, présente une pression très forte par la présence du radier de Beauvallon et un impact significatif de celui-ci sur la continuité écologique. Compte tenu de cette pression cumulée du radier de Beauvallon et de l'état biologique poissons fortement influencé par la présence des deux espèces de cabots bouches rondes qui présentent de capacités de ventousages exceptionnelles, **il est proposé à dire d'expert de qualifier l'impact de significatif sur cette masse d'eau.**
- ✓ Pour la FRLR 122 - Rivière des Galets amont, la pression est évaluée en très forte par la prise ILO mais l'impact est indiqué comme non significatif compte tenu du bon état de l'élément biologique poisson. Ce bon état est également en partie expliqué par la forte influence des deux espèces de cabots bouches rondes qui présentent de capacités de ventousages exceptionnelles, mais également par le positionnement de la station en typologie « amont » ce qui la rend moins contraignante en termes d'espèces accompagnatrices. En effet, sur les 3 années concernées, seules 19 anguilles et une loche ont pu être observées sur cette station. Compte tenu de cette limite de l'outil indiciel et d'une forte pression cumulée sur l'ensemble des masses d'eau de la Rivière Des Galets, **il est proposé à dire d'expert de qualifier l'impact de significatif sur cette masse d'eau.**

Figure 4 : Relation entre la pression continuité écologique et l'état biologique

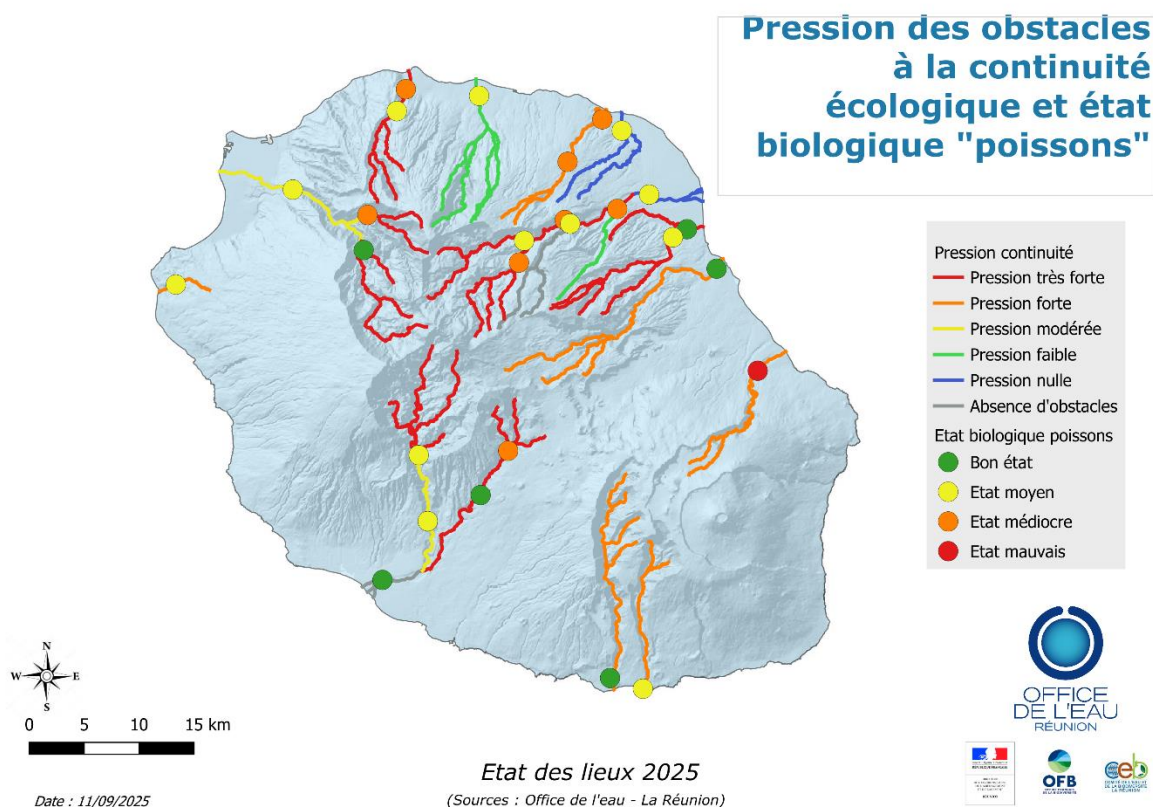


Figure 5 : carte des impacts des obstacles à la continuité écologique

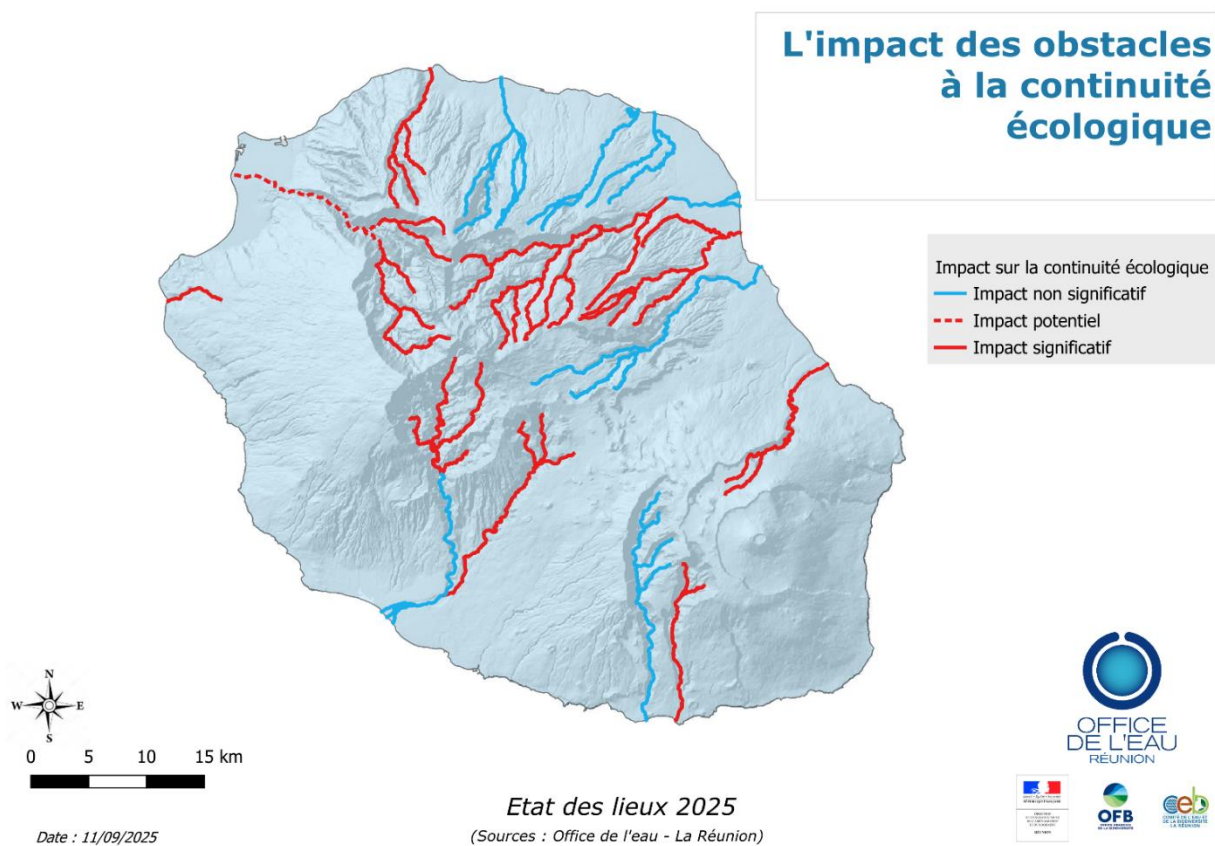


Figure 6 : Synthèse des pressions et des impacts des obstacles à la continuité biologique sur les masses d'eau cours d'eau

Numéro et nom de la masse d'eau	Qualification de la pression pour les ME - EDL 2025	Pression cumulée pour le cours d'eau	État biologique IRP (Moyenne 2021 à 2023)	Impacts des obstacles sur la ME	Observations
FRLR 101 - Rivière Saint Denis	Très forte	Très forte		Significatif (=)	Le seuil de Bourbon impacte tous les groupes d'espèces (infranchissable pour deux d'entre eux) sur 96% du linéaire total du cours d'eau.
FRLR 102 - Rivière des Pluies	Faible	Faible		Non significatif (=)	Les obstacles recensés sur la ME n'ont pas ou peu d'impact sur la continuité écologique : seul le canal Lamare peut être considéré comme un obstacle mais la pression exercée sur la masse d'eau reste faible car il n'est pas transversal.
FRLR 103 - Rivière Saints Suzanne	Forte	Forte		Non significatif (=)	Le radier du Bras Laurent est un obstacle infranchissable pour 1 seul groupe d'espèce et qui impacte uniquement 21% du linéaire total du cours d'eau. Les radiers de Marencourt et de Bagatelle ne peuvent à eux seuls expliquer l'état biologique IRP : la portion en méandres de ce cours d'eau ne doit pas permettre une bonne colonisation de ce cours d'eau.
FRLR 104 - Grande Rivière Saint Jean	Nulle	Nulle		Non significatif (=)	Les obstacles recensés sur la ME n'exercent pas de pression et ne peuvent donc pas avoir d'impact sur le peuplement Poissons de la masse d'eau
FRLR 105 - Rivière Fleurs Jaunes	Très forte	Très forte		Significatif (=)	Le seuil de Bengalis situé en aval impacte tous les groupes d'espèces et est infranchissable pour 3 d'entre eux. La prise ILO est également infranchissable pour 3 groupes d'espèces même si elle n'a d'impact que sur 18% du linéaire total du bassin versant de la Rivière du Mât.
FRLR 106 - Rivière du Mât amont	Très forte			Significatif (=)	Le seuil de Bengalis situé en aval impacte tous les groupes d'espèces et est infranchissable pour 3 d'entre eux. La prise ILO est également infranchissable pour 3 groupes d'espèces même si elle n'a d'impact que sur 26% du linéaire total du bassin versant de la Rivière du Mât.
FRLR 107 - Rivière du Mât couloir	Très forte			Significatif (=)	Le seuil de Bengalis situé en aval impacte tous les groupes d'espèces et est infranchissable pour 3 d'entre eux. Cet ouvrage impacte 100% de la masse d'eau et 90% du linéaire total du bassin versant de la Rivière du Mât.
FRLR 110 - Bras des Lianes	Faible			Significatif (=)	Le seuil de Bengalis situé en aval impacte tous les groupes d'espèces et est infranchissable pour 3 d'entre eux. De nombreux cassés apparaissent le long de ce bras mais le suivi poissons se fait juste en amont de la confluence et semble impacté par l'obstacle situé en aval.
FRLR 109 - Bras de Caverne	N.C.			Significatif (=)	Le seuil de Bengalis situé en aval impacte tous les groupes d'espèces et est infranchissable pour 3 d'entre eux. De nombreux cassés apparaissent le long de ce bras mais le suivi poissons se fait juste en amont de la confluence et semble impacté par l'obstacle située en aval.
FRLR 108 - Rivière du Mât aval	Nulle	Très Forte		Non significatif (=)	Aucun obstacle majeur à la continuité n'est recensé sur cette masse d'eau. L'état poissons ne peut s'expliquer par cette pression.
FRLR 111 - Bras Panon	Très forte			Significatif (+) à dire d'expert	Le seuil de Beauvallon se situe en aval de cette masse d'eau et constitue un obstacle infranchissable pour 1 groupe d'espèce et impacte 98% du linéaire total du cours d'eau. Le bon état biologique poissons de la station ne rend pas cet obstacle moins contraignant pour les espèces mais peut indiquer une limite de l'indice poissons ou un effet de site qui limiterait son impact sur cette portion du cours d'eau.
FRLR 112 - Rivière des Roches	Très forte			Significatif (=)	Le seuil de Beauvallon est un obstacle infranchissable pour 1 groupe d'espèce et impacte 98% du linéaire total du cours d'eau.

FRLR 113 - Rivière des Marsouins	Forte	Forte		Non significatif (=)	Les prises hydroélectriques de Takamaka I et II sont infranchissables pour un seul groupe d'espèces mais ne concernent que 18 et 26% du cours d'eau
FRLR 114 - Rivière de l'Est	Forte	Forte		Significatif (=)	L'assec présente une forte pression sur la masse d'eau : bien que non permanent et soumis à des aménagements hydrauliques afin de le résorber en partie sur les mois les plus secs, l'état biologique des poissons ne laisse aucun doute sur son impact sur le milieu.
FRLR 115 - Rivière Langevin	Forte	Forte		Significatif (=)	La durée de l'assec situé en aval de la prise hydroélectrique de la Passerelle est augmentée par les prises d'eau de l'ouvrage. Cet obstacle est donc une barrière ayant un fort impact sur le peuplement de poisson de cette masse d'eau.
FRLR 116 - Rivière des Remparts	Forte	Forte		Non significatif (=)	Le radier aval est un obstacle significatif mais des améliorations sur les matériaux utilisés entraînent une baisse des pressions associées.
FRLR 117 - Bras de la Plaine	Très forte	Forte	Mais médiocre amont prise	Significatif (=)	Le barrage du bras de la plaine et son contre-barrage sont des obstacles significatifs à la continuité écologique. La station de suivi poissons RCS se situe en aval de ces obstacles, mais une station supplémentaire, située en amont des obstacles présente un état biologique poissons médiocre. Cette constatation implique que l'impact de ces obstacles est significatif.
FRLR 118 - Cirque de Cilaos	Très forte			Significatif (=)	Les obstacles des Grand Bras et Petit Bras sont des obstacles significatifs à la continuité écologique
FRLR 119 - Bras de Cilaos	Modérée			Non significatif (=)	L'obstacle qui impacte la masse d'eau est le radier du Ouaki , qui exerce une pression moyenne, mais des améliorations sur les matériaux utilisés entraîne une baisse des pressions associées. La piste des carriers aval a été supprimée fin 2021,
FRLR 120 - Rivière Saint Etienne	N.C.			Non significatif (=)	Depuis la suppression de la piste des carriers fin 2021, cette masse d'eau ne contient plus d'obstacles à la continuité
FRLR 121 - Ravine Saint-Gilles	Forte	Forte		Significatif (=)	L'exutoire de la ravine non relié à la mer est un obstacle rédhibitoire à la continuité écologique
FRLR 122 - Rivière des Galets amont	Très forte	Très forte		Significatif (+) à dire d'expert	La prise ILO est un obstacle infranchissable pour 5 groupes d'espèces et impacte 45% du linéaire total du cours d'eau. Le bon état biologique poissons de la station ne rend pas cet obstacle moins contraignant pour les espèces mais peut indiquer une limite de l'indice poissons ou un effet de site qui limiterait son impact sur cette portion du cours d'eau.
FRLR 123 - Bras de Sainte Suzanne	Très forte			Significatif (=)	La prise ILO est un obstacle infranchissable pour 2 groupes d'espèces et impacte 21% du linéaire total du cours d'eau.
FRLR 124 - Rivière des Galets aval	Modérée			Potentiel	L'assec présente une forte pression sur la masse d'eau : bien que non permanent sa durée et sa récurrence ont un impact sur le peuplement de poissons des zones amont. La part semi-naturelle de cet assec fait de cette pression un impact potentiel.

5.1 Evolution entre les deux EDL et explications liées au redécoupage des masses d'eau

Les obstacles à la continuité écologique sont généralement des ouvrages constants dans le temps. Leur arasement (complet ou partiel) ou leur amélioration (reconstruction, passe à poissons, ...) sont généralement rares entre deux états des lieux et sont les seules possibilités d'amélioration de ces pressions et des impacts qui en découlent.

Dans le cadre de cet exercice, une amélioration est observée sur les masses d'eau FRLR 120 Rivière Saint-Etienne, FRLR 121 Ravine Saint-Gilles et FRLR 116 - Rivière des Remparts :

- ✓ Sur la masse d'eau FRLR 120 Rivière Saint-Etienne la suppression de la piste des carriers entraîne le passage d'une pression modérée en 2019, à une absence de pression dans cet exercice.
- ✓ Sur la masse d'eau FRLR 121 Ravine Saint-Gilles l'arasement partiel du seuil du Verrou entraîne le passage d'une pression très forte en 2019, à une pression forte dans cet exercice.
- ✓ Sur la masse d'eau FRLR 116 - Rivière des Remparts une amélioration dans la conception du radier fusible du Butor à Saint-Joseph entraîne le passage d'une pression très forte en 2019, à une pression forte dans cet exercice.

Sur la Rivière des Roches, la pression exercée par le radier de Beauvallon passe de Forte en 2019 à très forte en 2025. Cette accentuation de la pression fait suite à une mise à jour des conditions de franchissement des espèces suite au diagnostic ICE. Ce dernier a considéré que le franchissement de ce radier est impossible pour les poissons plats.

Lors du redécoupage des masses d'eau, la limite amont de la masse d'eau « Rivière du Mat aval » a été déplacée : lors de l'EDL2019, la masse d'eau FRLR 008 - Rivière du Mat aval contenait le barrage de Bengalis alors que pour cet exercice, la masse d'eau FRLR 108 - Rivière du Mât aval se termine en aval de ce barrage. Cet ouvrage représente une pression très forte mais qui n'est plus associée en 2025 à la masse d'eau aval de ce cours d'eau.

Une autre conséquence du redécoupage des masses d'eau concerne la pression exercée par la prise du Bras de la Plaine et de son contre barrage. Lors de l'EDL 2019, le Bras de la Plaine (FRLR 117 - Bras de la Plaine) était découpé en deux masses d'eau : FRLE 016 - Grand Bassin et FRLR 017 - Bras de la Plaine. La pression exercée par le barrage et le contre barrage est très forte car ils sont infranchissables pour le chitte (mulet). Le linéaire de masse d'eau concerné en 2019 était moins conséquent en 2019 et la règle d'exception (paragraphe 4.3 – fig.2) a pu s'appliquer sur cette masse d'eau : la pression exercée par ces ouvrages est passée de très forte à forte. Le redécoupage des masses d'eau a entraîné que ces ouvrages empêchent la colonisation sur un linéaire plus important de masse d'eau et la règle d'exception ne peut plus s'y appliquer : la pression exercée est donc très forte.

Pour l'ensemble des autres masses d'eau et des ouvrages diagnostiqués, les pressions restent inchangées.

5.2 Détail des pressions et impact par masse d'eau

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 101 – Rivière Saint-Denis :**

La pression est **très forte** du fait de la présence du seuil de Bourbon. C'est un obstacle de classe infranchissable par les Kuhlia, les mulets et les éléotridés, et difficilement franchissable par les anguilles et les crabes et macrobrachium adultes. L'état biologique Poissons est **médiocre** sur cette masse d'eau. L'impact des obstacles sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 102 – Rivière des Pluies :**

La pression des obstacles sur la masse d'eau est **faible**. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. Les obstacles situés sur la masse d'eau ne peuvent être à l'origine de l'état biologique moins que bon, l'impact est donc **non significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 103 – Rivière Sainte-Suzanne :**

La pression des obstacles sur la masse d'eau est **forte** du fait de la présence du Radier du Bras Laurent et du Radier de Bagatelle. Ce dernier est difficilement franchissable par les anguilles, alors que celui du Bras Laurent est un obstacle total pour ce même groupe d'espèce. La situation géographique de ces deux radiers, très en amont, limite leur impact sur la continuité écologique du cours d'eau car situés en dehors des zones de colonisation potentielles. Le radier de Marencourt, situé sur la partie aval du cours d'eau, est un obstacle important mais le niveau de la lame d'eau observé avant sa destruction en 2024 par le cyclone Belal, permet aux groupes d'espèces de circuler librement. Sa reconstruction a permis la création de trois buses, dont une beaucoup plus large et profondément enterrée, améliorant significativement le franchissement des espèces en écoulement normal.

. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. Les obstacles situés sur la masse d'eau ne peuvent être à l'origine de ces états biologiques moins que bon, l'impact est donc **non significatif**.

La partie aval de ce cours d'eau, située dans des méandres avec un très faible écoulement de l'eau, constitue la limite de colonisation de ce cours d'eau. Le faible débit d'appel à l'embouchure n'est pas attractif pour les larves qui remontent : ces dernières risquent d'être plus attirées vers le stade des eaux vives et donc de se retrouver confronté à franchir la digue-seuil répartiteur située sous la 4 voies.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 104 – Rivière Saint-Jean :**

La pression des obstacles sur la masse d'eau est **nulle** du fait de l'absence d'obstacle transversal, l'impact de la continuité écologique est donc **non significatif**, bien que l'état biologique Poissons est **moyen**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 105 – Rivière Fleurs Jaunes :**

La pression est **très forte** du fait de la présence de la prise ILO de Fleurs Jaunes qui est un obstacle de classe infranchissable par le Chitte, les anguilles et les crustacés autres que *Atoyida serrata*. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. La présence du seuil de Bengalis situé sur une masse d'eau aval (FRLR107- Rivière du Mât couloir) entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact des obstacles sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 106 – Rivière du Mât amont :**

La pression est **très forte** du fait de la présence de la prise ILO de la Rivière du Mat qui est un obstacle de classe infranchissable par le Chitte, les anguilles et les crustacés autres que *Atoyida serrata*. L'état biologique Poissons est **médiocre** sur cette masse d'eau. La présence du seuil de Bengalis situé sur une masse d'eau aval (FRLR107- Rivière du Mât couloir)

entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact des obstacles sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 107 – Rivière du Mât couloir :**

La pression est **très forte** du fait de la présence à l'aval de la masse d'eau du seuil de Bengalis. Cet obstacle est infranchissable par les Kuhlia, les Chitte et les éléotridés, et difficilement franchissable par les anguilles et les crustacés autres que *Atoyida serrata*. La présence de ce seuil entraîne également une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'état biologique Poissons est **médiocre** sur cette masse d'eau. L'impact des obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 108 – Rivière du Mat aval :**

La pression sur cette masse d'eau est **nulle** du fait de l'absence d'obstacle transversal, l'impact de la continuité écologique est donc **non significatif**, bien que l'état biologique Poissons est **médiocre**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 109 – Bras de Caverne :**

Aucun obstacle n'est recensé sur cette masse d'eau, et l'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. La présence du seuil de Bengalis situé sur une masse d'eau aval (FRLR107- Rivière du Mât couloir) entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 110 – Bras des Lianes :**

La pression des obstacles sur la masse d'eau est **faible** et l'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. La présence du seuil de Bengalis situé sur une masse d'eau aval (FRLR107- Rivière du Mât couloir) entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 111 – Bras Panon :**

La pression sur cette masse d'eau est **très forte** du fait de la présence du radier de Paniandy. C'est un obstacle de classes infranchissable par les Kuhlia et les Chitte, et difficilement franchissable par les éléotridés. Cependant, il n'affecte que 48% du linéaire de la masse d'eau et 11% du linéaire total du cours d'eau. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. Le radier de Beauvallon situé entre l'embouchure et la confluence du Bras Panon, est un obstacle infranchissable par les Kuhlia, difficilement franchissable par les Chitte, et entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact des obstacles sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est non significatif mais une analyse du bassin fait passer cet impact **en significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 112 – Rivière des Roches :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence du radier de Beauvallon situé proche de l'embouchure et qui présente un obstacle infranchissable par les Kuhlia et difficilement franchissable par les Chitte. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 113 – Rivière des Marsouins :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence des deux prises hydroélectriques de Takamaka I et II. Cependant, le linéaire de la masse d'eau impacté par ces ouvrages n'est que 18 et de 26%. Situés bien amont dans le cours d'eau, ces deux prises sont infranchissables pour la seule espèce présente, *Atoyida serrata*. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **non significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 114 – Rivière de l'Est :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence d'un assec annuel et de durée significative. Les effets de la mise en place du débit réservé et du lâcher supplémentaire durant les 3 mois d'étiage n'ont pas démontré d'effet bénéfique sur cette masse d'eau : l'état biologique Poissons est **mauvais** sur cette masse d'eau. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 115 – Rivière Langevin :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence de la prise hydroélectrique de La Passerelle et des assecs partiellement naturels présents. Ces obstacles sont difficilement franchissables pour les seules espèces présentes, à savoir les cabots bouches-rondes et *Atoyida serrata*. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 116 – Rivière des Remparts :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence du radier du Butor. Cet obstacle est difficilement franchissable par les éléotridés uniquement mais impacte sur 99% du linéaire du cours d'eau. Des améliorations dans les techniques de constructions ont permis cette amélioration du franchissement de l'obstacle et par conséquent du peuplement présent en amont. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **non significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 117 – Bras de la Plaine :**

La pression sur cette masse d'eau est **très forte** du fait de la présence de la prise du Bras de la Plaine et de son contre barrage. Ces obstacles sont infranchissables pour les Chittes, et difficilement franchissables pour les anguilles de tailles supérieur à 100mm. L'assec situé en amont de la restitution de Dassy est ponctuel et non constant dans le temps, mais

constitue une barrière difficilement franchissable pour l'ensemble des taxons présents. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. Une seconde station de suivi pour l'élément biologique poissons et crustacés uniquement a été définie en amont de ces obstacles et présente quant à elle un état **médiocre**. Bien que ne participant pas à l'évaluation de l'état biologique globale car suivie uniquement sur le volet poissons, elle apporte ici un éclairage important sur l'impact de ces 2 ouvrages sur le peuplement du cours en amont. Ces deux ouvrages impactent 61% de la masse d'eau FRLR117 mais que 21% du linéaire total du bassin versant du cours d'eau. Cependant, la totalité des ouvrages présents sur l'ensemble du bassin versant entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

Une expertise sur le franchissement de la prise AEP et du contre barrage a été menée en 2024. Elle conclut à un trop faible débit dans la rampe du barrage et à une faible attractivité du débit de la rampe du contre barrage (OCEA, 2024). Ces conclusions devront être reprises dans le RNAOE et permettre une attention accrue de la remise en état de ces ouvrages.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 118 – Cirque de Cilaos :**

La pression est **très forte** du fait de la présence des prises du Petit Bras et surtout de celle du Grand Bras de Cilaos. La prise du Grand Bras est un obstacle de classe infranchissable par le Chitte, le Kuhlia, les anguilles et la majorité des crustacés, et la prise du Grand Bras est de plus difficilement franchissable par les anguilles de taille supérieur à 100mm. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau mais le suivi se concentre sur le Grand Bras de Cilaos. Cependant, la totalité des ouvrages présents sur l'ensemble du bassin versant entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact des obstacles sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 119 – Bras de Cilaos :**

La pression est **modérée** du fait de la présence du radier aval Ilet Furcy. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. Cependant, la totalité des ouvrages présents sur l'ensemble du bassin versant entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'impact des obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 120 – Rivière Saint-Etienne :**

La pression est **modérée** du fait de la présence de la piste de carriers. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poissons et sur l'état biologique est **non significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 121 – Ravine Saint-Gilles :**

La pression sur cette masse d'eau est **forte** du fait de la présence du captage du Verrou, du canal Prune et de la faible connexion de l'embouchure à la mer. L'arasement partiel du seuil du Verrou a permis une amélioration de sa franchissabilité mais reste un obstacle difficile pour les éléotridés. L'absence de connexion de l'embouchure de ce cours d'eau avec la mer reste un obstacle conséquent au bon peuplement de son linéaire. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 122 - Rivière des Galets amont :**

La pression est **très forte** du fait de la présence de la prise ILO de la Rivière des Galets. Cet obstacle est de classe infranchissable pour toutes les espèces ciblées : seuls les cabots bouches rondes et les *Atoyida serrata* peuvent franchir l'obstacle difficilement. La totalité des ouvrages présents sur l'ensemble du bassin versant entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte. L'état biologique Poissons est **bon** sur cette masse d'eau. La présence en aval d'un obstacle infranchissable laisse supposer à une limite de l'indice poissons ou un effet de site qui limiterait son impact sur cette portion du cours d'eau. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson est **non significatif** selon les règles d'évaluation définies mais reste discutable compte tenu de son caractère infranchissable pour de nombreuses espèces.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 123 – Bras Sainte-Suzanne :**

La pression est **très forte** du fait de la présence de la prise ILO du Bras Sainte-Suzanne. Cet obstacle est de classe infranchissable par les anguilles et tous les crustacés autres *Atoyida serrata*, et difficilement franchissable pour les autres espèces potentiellement présentes : les cabots bouches rondes et les *Atoyida serrata*. La totalité des ouvrages présents sur l'ensemble du bassin versant entraîne une pression cumulée pour l'ensemble du cours d'eau qui est qualifiée de très forte mais l'assec naturel situé à l'aval de la prise du Bras Sainte-Suzanne est limitant pour la colonisation des zones amont. L'état biologique Poissons est **médiocre** sur cette masse d'eau. L'impact de cet obstacle sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **significatif**.

- **Impact des obstacles à la continuité écologique sur la masse d'eau FRLR 124 – Rivière des Galets aval :**

La pression sur cette masse d'eau est **modérée** du fait de la présence d'un assec saisonnier sur la partie aval cours d'eau. Cet obstacle est une barrière infranchissable pour l'ensemble des espèces mais est variable dans le temps. L'état biologique Poissons est **moyen** sur cette masse d'eau. L'impact de ces obstacles sur le peuplement de poisson et sur l'état biologique est **potentiel**.

Annexe 1 : Inventaire des 245 obstacles issus du diagnostic 2025

Identifiant de l'obstacle	Nom de l'obstacle	typologie de l'obstacle	Nom du bassin versant	N° de la masse d'eau CE 2025
01_C_01	Bellepierre	Captage	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_CH_01	Cascade Bras Guillaume	Chute	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_D_01	DIGUE LE BAS DE LA RIVIERE - RD -	Digue	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_D_02	DIGUE LE BAS DE LA RIVIERE - RG -	Digue	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière St Denis	Pêcherie	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_P_02	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_R_01	Radier de Bellepierre	Radier	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_SSP_01	Seuil Bourbon	seuil sans prélèvement	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
02_A_01	Assec Riviere Des Pluies	Assec naturel	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_C_01	Canal Lamare	Captage	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_01	5 EPIS - RD - RIVIERE DES PLUIES-LES-BAS	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_02	3 EPIS RG - RIVIERE DES PLUIES	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_03	DIGUES ET EPI DE COMMUNE PRIMA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_04	ENDIGUEMENT MOKA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_05	EPIS MOKA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_06	DIGUES ILET QUINQUINA - SECTEUR AVAL -	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_07	DIGUES ILET QUINQUINA - SECTEUR AMONT	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Pluies	Pêcherie	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Pluies	Pêcherie	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_P_03	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière des Pluies	FRLR 102
03_A_01	Assec amont Cascade Niagara	Assec	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_C_01	Bassin Bœuf	Captage	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_C_02	Bassin Pilon	Captage	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_01	Cascade Niagara	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_02	Cascade2	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_03	Cascade3	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_04	Cascade4	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_05	Cascade5	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_06	Cascade6	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_07	Cascade7	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103

03_CH_08	Bassin Nicole	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_09	Bassin Bœuf	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_10	Bassin Grondin	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_11	Cascade11	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_12	Cascade12	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_13	Grande Cascade	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_14	Bassin Ravine Creuse	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_15	Bassin Carrosse	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_CH_16	Bassin Pilon	Chute	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_01	CANAL DE DERIVATION - RD - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_02	CANAL DE DERIVATION - RG - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_03	CANAL DU BOCAGE - RD - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_04	CANAL DU BOCAGE - RG - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_05	Digue du Seuil répartiteur du Bocage	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_06	DIGUE RIVIERE SAINTE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière Ste Suzanne	Pêcherie	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_P_02	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_01	Radier Marancourt	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_02	Radier bagatelle	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_03	Radier Bras Laurent	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_SSP_01	Seuil embouchure des méandres	seuil sans prélèvement	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_SSP_02	Bassin bœuf	seuil sans prélèvement	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
04_CH_01	Cascade Pichon	Chute	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_CH_02	Cascade Delice	Chute	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_D_01	CORDON DE PROTECTION -GRANDE RIVIERE SAINT JEAN- S	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_D_02	CORDON DE PROTECTION - CHEMIN D'EAU -RG -	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_D_03	ENROCHEMENTS LIES - QUARTIER MIGEL	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_D_04	GABIONS - QUARTIER MIGEL	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_D_05	ENDIGUEMENT AFFLUENT RAVINE SECHE	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_D_06	ENDIGUEMENT DE LA RAVINE SECHE -CENTRE VILLE - SAI	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_D_07	ENDIGUEMENT DE LA RAVINE SECHE- CENTRE VILLE SAIN	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_D_08	CANAL MIXTE - RD - SAINT-ANDRE	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	N.C.
04_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière St jean	Pêcherie	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière St jean	Pêcherie	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104

04_P_03	Merat Leonus	Pêcherie	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_P_04	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
05_A_01	Assec aval captage Bras des Lianes	Assec	Rivière du Mât	FRLR 110
05_C_01	Captage bras Piton	Captage	Rivière du Mât	N.C.
05_C_02	Prise ILO Rivière du Mat	Captage	Rivière du Mât	FRLR 106
05_C_03	Prise ILO Fleur Jaune	Captage	Rivière du Mât	FRLR 105
05_C_04	Bras des Lianes	Captage	Rivière du Mât	FRLR 110
05_CH_01	Cascade Bassin de la Mer	Chute	Rivière du Mât	FRLR 110
05_CH_02	Bassin des Aigrettes	Chute	Rivière du Mât	FRLR 110
05_CH_03	Cascade du chien	Chute	Rivière du Mât	FRLR 110
05_CH_04	Cascade Bras Piton	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_05	Cascade5	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_06	Cascade6	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_07	Cascade7	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_08	Cascade8	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_09	Cascade9	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_10	Cascade10	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_11	Cascade11	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_12	Cascade12	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_13	Cascade13	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_14	Cascade14	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_15	Cascade15	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_CH_16	Cascade Micheline	Chute	Rivière du Mât	N.C.
05_D_01	CHEMIN JANSON	Digue	Rivière du Mât	FRLR 108
05_D_02	DIGUE DE MARE A POULE D'EAU	Digue	Rivière du Mât	FRLR 106
05_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière du Mat	Pêcherie	Rivière du Mât	FRLR 108
05_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière du Mat	Pêcherie	Rivière du Mât	FRLR 108
05_P_03	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière du Mât	FRLR 108
05_SSP_01	Bengalis	seuil sans prélèvement	Rivière du Mât	FRLR 107
06_CH_01	Cascade Bassin La Paix	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_CH_02	Bassin Longor Aval	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_CH_03	Bassin Longor Amont	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_CH_04	Cascade Cerise	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_CH_05	Cascade Grand Bras	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112

06_CH_06	Cascade Bassin La Mer	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_CH_07	Cascade 7	Chute	Rivière des Roches	FRLR 112
06_D_01	DIGUE RIVIERE DES ROCHES	Digue	Rivière des Roches	FRLR 112
06_D_02	DIGUE RIVIERE DES ROCHES - RD	Digue	Rivière des Roches	FRLR 112
06_D_03	CORDON DE PROTECTION DE BRAS-PANON - SECTEUR DES B	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_D_04	PROTECTION SECTEUR AVAL ZONE ARTISANALE - BRAS PANON	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_D_05	ENROCHEMENTS LIES RIVIERE BRAS-PANON	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_D_06	CORDON DE PROTECTION BRAS-PANON - SECTEUR LIBERIA	Digue	Rivière des Roches	N.C.
06_D_07	MUR DE PROTECTION DU CHEMIN COMMUNAL	Digue	Rivière des Roches	N.C.
06_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Roches	Pêcherie	Rivière des Roches	FRLR 112
06_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Roches	Pêcherie	Rivière des Roches	FRLR 112
06_P_03	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière des Roches	FRLR 112
06_R_01	Radier de Beauvallon	Radier	Rivière des Roches	FRLR 112
06_R_02	Radier Ch. Carreau Morin	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
06_R_03	Radier Chemin Barbier	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
06_R_04	Radier Chemin Bras Sec	Radier	Rivière des Roches	N.C.
06_R_05	Radier Bras Patrick	Radier	Rivière des Roches	N.C.
06_R_06	Radier Bras Panon à Paniandy	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
07_C_01	Captage de Beaufonds	Captage	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_01	Cascade Bras Mussard	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_02	Cascade de l'Arc-en-ciel	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_03	Cascade 03	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_04	Cascade Aval TAKAMAKA I	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_05	Cascade Amont TAKAMAKA I	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_06	Cascade 6	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_07	Cascade 7	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_08	Cascade 8	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_09	Cascade 9	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_10	Cascade Amont Takamaka II	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_11	Cascade 11	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_12	Cascade 12	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_13	Cascade 13	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_CH_14	Cascade 14	Chute	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_01	ENDIGUEMENT RIVIERE DES MARSOUINS- EXUTOIRE -RG	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113

07_D_02	CORDON DE PROTECTION - RIV DES MARSOUINS - RD- AVA	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_03	ENDIGUEMENT-RG -RIV DES MARSOUINS - AVAL RUE GEORG	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_04	ENDIGUEMENT - RG- RIV DES MARSOUINS - ENTRE RN2 E	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_05	ENDIGUEMENT RIV MARSOUINS - RG DU COMPLEXE MEDICAL	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_06	ENDIGUEMENT DE LA RIV DES MARSOUINS - RD ENTRE RN2	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_07	MUR CANAL DE DECHARGE - RUE BOUVET - RIV MARSOUINS	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_08	DIGUE ILET COCO- RD- ST- BENOIT	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_09	DIGUE ILET COCO -RG - ST BENOIT	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_10	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR BRAS FUSIL ENTRE	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_D_11	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR BRAS FUSIL ENTRE	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_D_12	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR DE BRAS FUSIL ENT	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_D_13	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR DE BRAS FUSIL ENT	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_D_14	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR DE BRAS FUSIL CHE	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_D_15	OUVRAGE DE PROTECTION DU SECTEUR DE BRAS FUSIL CHE	Digue	Rivière des Marsouins	N.C.
07_HY_01	Takamaka I	Hydroélectricité	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_HY_02	Takamaka II	Hydroélectricité	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Marsouins	Pêcherie	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Marsouins	Pêcherie	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_P_03	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière des Marsouins	FRLR 113
08_A_01	Assec Riviere Est Aval	Assec	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_CH_01	Chute1	Chute	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_CH_02	Chute2	Chute	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_CH_03	Prises secondaires Les Orgues	Chute	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_CH_04	Cassé aval prise Orgues	Chute	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_CH_05	Succession de chutes	Chute	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_HY_01	Les Orgues	Hydroélectricité	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière de l'Est	Pêcherie	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_P_02	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière de l'Est	FRLR 114
09_A_01	Assec La Passerelle partie aval	Assec	Rivière Langevin	FRLR 115
09_A_02	Assec La Passerelle partie amont	Assec	Rivière Langevin	FRLR 115
09_A_03	Assec Rivière Langevin	Assec naturel	Rivière Langevin	FRLR 115
09_A_04	Assec Grand Coude	Assec naturel	Rivière Langevin	FRLR 115
09_C_01	Canal Kerveguen	Captage	Rivière Langevin	FRLR 115
09_C_02	Captage Chevrettes	Captage	Rivière Langevin	N.C.

09_CH_01	Cassé 1	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_02	Cascade Jacqueline	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_03	Petite Cascade Bassin Bleu	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_04	Bassin Ké	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_05	Bassin Nicol	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_06	Bassin Caché	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_07	Bassin Jules	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_08	Bassin des Hirondelles	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_09	Bassin Lucie	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_10	Cascade Trou Noir	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_11	Bassin le Jar	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_12	Cassé 12	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_13	Bassin Augorilles	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_14	CascadeGrandGalet	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_15	Cassé 15	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_16	Cassé 16	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_CH_17	Cassé 17	Chute	Rivière Langevin	FRLR 115
09_D_01	ENDIGUEMENT RIVIERE LANGEVIN - RG - / ST JOSEPH	Digue	Rivière Langevin	FRLR 115
09_D_02	ENDIGUEMENT RIVIERE LANGEVIN- RD / ST JOSEPH	Digue	Rivière Langevin	FRLR 115
09_D_03	ENTONNEMENTRAVINE BRAS SEC AMONT RD34 - RG - LA CR	Digue	Rivière Langevin	N.C.
09_D_04	ENTONNEMENT RAVINE BRAS SEC AMONT RD34 - RD - LA C	Digue	Rivière Langevin	N.C.
09_D_05	MUR MOELLONS - RG - RAVINE JUPITER-LA CRETE / ST J	Digue	Rivière Langevin	N.C.
09_D_06	MUR MOELLEONS - RD - RAVINE JUPITER-LA CRETE / ST	Digue	Rivière Langevin	N.C.
09_HY_01	Rivière Langevin	Hydroélectricité	Rivière Langevin	FRLR 115
09_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière Langevin	Pêcherie	Rivière Langevin	FRLR 115
09_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière Langevin	Pêcherie	Rivière Langevin	FRLR 115
10_A_02	Assec Aval Ravine Cascade	Assec naturel	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_A_03	Assec Amont Bras Caron	Assec naturel	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_01	Cascade Le Goyave	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_02	Cascade Source Francis	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_03	Cassé 3	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_04	Cassé 4	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_05	Cassé 5	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_06	Cassé 6	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116

10_CH_07	Chute 7	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_08	Chute 8	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_09	Chute 9	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_10	Cassé 10	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_CH_11	Cascade Davedende	Chute	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_D_01	ENROCHEMENTS LIES - RG - CENTRE VILLE ST JOSEPH	Digue	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière des Remparts	Pêcherie	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_P_02	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_R_01	radier Saint Joseph	Radier	Rivière des Remparts	FRLR 116
11_A_01	Assec amont restitution Dassý	Assec	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_C_01	Prise du Bras de la Plaine	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_C_02	Grand Bras de Cilaos	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 118
11_C_03	Petit Bras de Cilaos	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 118
11_C_04	Puits du Bras de la Plaine	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_CH_01	Cascade Grand Bassin	Chute	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_P_01	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière Saint-Étienne	FRLR 120
11_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques de la Rivière Langevin	Pêcherie	Rivière Saint-Étienne	FRLR 120
11_P_02	Association NOUT'PASSION	Pêcherie	Rivière Saint-Étienne	FRLR 120
11_R_02	Ouaki	Radier	Rivière Saint-Étienne	FRLR 119
11_R_03	Radier Furcy aval	Radier	Rivière Saint-Étienne	FRLR 119
11_SSP_01	Contre barrage - Bras de la Plaine	seuil sans prélèvement	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
12_A_01	Embouchure de la Ravine Saint Gilles	Assec	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_C_02	Canal Jacques	Captage	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_C_03	Canal Prune	Captage	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_CH_01	Cascade Bassin Cormoran	Chute	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_CH_02	Cascade Bassin des Aigrettes	Chute	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_CH_03	Cascade Bassin Malheur	Chute	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_CH_04	Bassin Bleu	Chute	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_SSP_01	Verrou	seuil sans prélèvement	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
13_A_01	Appelation usuelle	Assec	Rivière des Galets	FRLR 124
13_A_03	Assec Les Orangers	Assec	Rivière des Galets	N.C.
13_C_01	Prise ILO Rivière des Galets	Captage	Rivière des Galets	FRLR 122
13_C_02	Prise ILO Bras Sainte Suzanne	Captage	Rivière des Galets	FRLR 123
13_C_03	Captage des Orangers	Captage	Rivière des Galets	N.C.

13_C_04	Captage Grand Mere	Captage	Rivière des Galets	N.C.
13_CH_01	Casses Naturels Orangers	Chute	Rivière des Galets	FRLR 122
13_CH_02	Trois Roches	Chute	Rivière des Galets	FRLR 122
13_CH_03	Roche Ancrée	Chute	Rivière des Galets	FRLR 122
13_D_01	ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES GALETS / ST PAUL	Digue	Rivière des Galets	FRLR 124
13_D_02	ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES GALETS / LE PORT	Digue	Rivière des Galets	FRLR 124
13_P_01	Association des Pêcheurs de Bichiques : pêche à pied PRO	Pêcherie	Rivière des Galets	FRLR 124
13_P_02	Association des Pêcheurs de Bichiques : pêche à pied loisir	Pêcherie	Rivière des Galets	FRLR 124
13_P_03	Lot ADAPEF pêche amateur	Pêcherie	Rivière des Galets	FRLR 124
13_SSP_01	Canyon_aval_RN	seuil sans prélèvement	Rivière des Galets	FRLR 124
13_SSP_02	Canyon_amont_RN	seuil sans prélèvement	Rivière des Galets	FRLR 124

Annexe 2 : Détail des 86 obstacles ayant servis à l'évaluation de la pression
« Continuité écologique » pour l'EDL 2025

Identifiant de l'obstacle	Nom de l'obstacle	Typologie de l'obstacle	Nom du bassin versant	N° de la masse d'eau CE 2025
01_C_01	Bellepierre	Captage	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_D_01	DIGUE LE BAS DE LA RIVIERE - RD -	Digue	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_D_02	DIGUE LE BAS DE LA RIVIERE - RG -	Digue	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_R_01	Radier de Bellepierre	Radier	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
01_SSP_01	Seuil Bourbon	seuil sans prélèvement	Rivière Saint-Denis	FRLR 101
02_C_01	Canal Lamare	Captage	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_01	5 EPIS - RD - RIVIERE DES PLUIES-LES-BAS	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_02	3 EPIS RG - RIVIERE DES PLUIES	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_03	DIGUES ET EPI DE COMMUNE PRIMA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_04	ENDIGUEMENT MOKA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_05	EPIS MOKA	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_06	DIGUES ILET QUINQUINA - SECTEUR AVAL -	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
02_D_07	DIGUES ILET QUINQUINA - SECTEUR AMONT	Digue	Rivière des Pluies	FRLR 102
03_A_01	Assec amont Cascade Niagara	Assec	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_C_01	Bassin Bœuf	Captage	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_C_02	Bassin Pilon	Captage	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_01	CANAL DE DERIVATION - RD - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_02	CANAL DE DERIVATION - RG - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_03	CANAL DU BOCAGE - RD - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_04	CANAL DU BOCAGE - RG - STE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_05	Digue du Seuil répartiteur du Bocage	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_D_06	DIGUE RIVIERE SAINTE SUZANNE	Digue	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_01	Radier Marancourt	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_02	Radier bagatelle	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_R_03	Radier Bras Laurent	Radier	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
03_SSP_01	Seuil embouchure des méandres	seuil sans prélèvement	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103

03_SSP_02	Bassin bœuf	seuil sans prélèvement	Rivière Sainte-Suzanne	FRLR 103
04_D_01	CORDON DE PROTECTION -GRANDE RIVIERE SAINT JEAN- S	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
04_D_02	CORDON DE PROTECTION - CHEMIN D'EAU -RG -	Digue	Grande Rivière Saint-Jean	FRLR 104
05_A_01	Assec aval captage Bras des Lianes	Assec	Rivière du Mât	FRLR 110
05_C_02	Prise ILO Rivière du Mat	Captage	Rivière du Mât	FRLR 106
05_C_03	Prise ILO Fleur Jaune	Captage	Rivière du Mât	FRLR 105
05_C_04	Bras des Lianes	Captage	Rivière du Mât	FRLR 110
05_D_01	CHEMIN JANSON	Digue	Rivière du Mât	FRLR 108
05_D_02	DIGUE DE MARE A POULE D'EAU	Digue	Rivière du Mât	FRLR 106
05_SSP_01	Bengalis	seuil sans prélèvement	Rivière du Mât	FRLR 107
06_D_01	DIGUE RIVIERE DES ROCHES	Digue	Rivière des Roches	FRLR 112
06_D_02	DIGUE RIVIERE DES ROCHES - RD	Digue	Rivière des Roches	FRLR 112
06_D_03	CORDON DE PROTECTION DE BRAS-PANON - SECTEUR DES B	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_D_04	PROTECTION SECTEUR AVAL ZONE ARTISANALE - BRAS PANON	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_D_05	ENROCHEMENTS LIES RIVIERE BRAS-PANON	Digue	Rivière des Roches	FRLR 111
06_R_01	Radier de Beauvallon	Radier	Rivière des Roches	FRLR 112
06_R_02	Radier Ch. Carreau Morin	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
06_R_03	Radier Chemin Barbier	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
06_R_06	Radier Bras Panon à Paniandy	Radier	Rivière des Roches	FRLR 111
07_C_01	Captage de Beaufonds	Captage	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_01	ENDIGUEMENT RIVIERE DES MARSOUINS- EXUTOIRE -RG	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_02	CORDON DE PROTECTION - RIV DES MARSOUINS - RD- AVA	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_03	ENDIGUEMENT-RG -RIV DES MARSOUINS - AVAL RUE GEORG	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_04	ENDIGUEMENT - RG- RIV DES MARSOUINS - ENTRE RN2 E	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_05	ENDIGUEMENT RIV MARSOUINS - RG DU COMPLEXE MEDICAL	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_06	ENDIGUEMENT DE LA RIV DES MARSOUINS - RD ENTRE RN2	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_07	MUR CANAL DE DECHARGE - RUE BOUVET - RIV MARSOUINS	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_08	DIGUE ILET COCO- RD- ST- BENOIT	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_D_09	DIGUE ILET COCO -RG - ST BENOIT	Digue	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_HY_01	Takamaka I	Hydroélectricité	Rivière des Marsouins	FRLR 113
07_HY_02	Takamaka II	Hydroélectricité	Rivière des Marsouins	FRLR 113
08_A_01	Assec Riviere Est Aval	Assec	Rivière de l'Est	FRLR 114
08_HY_01	Les Orgues	Hydroélectricité	Rivière de l'Est	FRLR 114
09_A_01	Assec La Passerelle partie aval	Assec	Rivière Langevin	FRLR 115

09_A_02	Assec La Passerelle partie amont	Assec	Rivière Langevin	FRLR 115
09_C_01	Canal Kerveguen	Captage	Rivière Langevin	FRLR 115
09_D_01	ENDIGUEMENT RIVIERE LANGEVIN - RG - / ST JOSEPH	Digue	Rivière Langevin	FRLR 115
09_D_02	ENDIGUEMENT RIVIERE LANGEVIN- RD / ST JOSEPH	Digue	Rivière Langevin	FRLR 115
09_HY_01	Rivière Langevin	Hydroélectricité	Rivière Langevin	FRLR 115
10_D_01	ENROCHEMENTS LIES - RG - CENTRE VILLE ST JOSEPH	Digue	Rivière des Remparts	FRLR 116
10_R_01	radier Saint Joseph	Radier	Rivière des Remparts	FRLR 116
11_A_01	Assec amont restitution Dassy	Assec	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_C_01	Prise du Bras de la Plaine	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_C_02	Grand Bras de Cilaos	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 118
11_C_03	Petit Bras de Cilaos	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 118
11_C_04	Puits du Bras de la Plaine	Captage	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
11_R_02	Ouaki	Radier	Rivière Saint-Étienne	FRLR 119
11_R_03	Radier Furcy aval	Radier	Rivière Saint-Étienne	FRLR 119
11_SSP_01	Contre barrage - Bras de la Plaine	seuil sans prélèvement	Rivière Saint-Étienne	FRLR 117
12_A_01	Embouchure de la Ravine Saint Gilles	Assec	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_C_02	Canal Jacques	Captage	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_C_03	Canal Prune	Captage	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
12_SSP_01	Verrou	seuil sans prélèvement	Ravine Saint-Gilles	FRLR 121
13_A_01	Appelation usuelle	Assec	Rivière des Galets	FRLR 124
13_C_01	Prise ILO Rivière des Galets	Captage	Rivière des Galets	FRLR 122
13_C_02	Prise ILO Bras Sainte Suzanne	Captage	Rivière des Galets	FRLR 123
13_D_01	ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES GALETS / ST PAUL	Digue	Rivière des Galets	FRLR 124
13_D_02	ENDIGUEMENT DE LA RIVIERE DES GALETS / LE PORT	Digue	Rivière des Galets	FRLR 124
13_SSP_01	Canyon_aval_RN	seuil sans prélèvement	Rivière des Galets	FRLR 124
13_SSP_02	Canyon_amont_RN	seuil sans prélèvement	Rivière des Galets	FRLR 124